

Dispositions Particulières

SIMPLIS RC AUTO-ENTREPRENEUR L'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour les Auto-Entrepreneurs et les Micro-Entreprises Contrat n° 19751668

Vous trouverez ci-après les dispositions particulières du contrat que nous vous proposons. Ces dispositions particulières, accompagnées des Dispositions Générales auxquelles elles renvoient, valent projet de contrat.

CES DISPOSITIONS PARTICULIERES NE VALENT PAS FORMATION DU CONTRAT. LE CONTRAT NE POURRA ETRE FORME QUE PAR LE CERTIFICAT D'ADHESION QUE NOUS VOUS TRANSMETTRONS CONSTATANT VOTRE ACCORD POUR LA SOUSCRIPTION ET LE PAIEMENT DE LA PREMIERE FRACTION DE PRIME.

Les conditions contractuelles proposées dans les Dispositions Particulières sont valables pendant UN MOIS à compter de leur émission. Au-delà de ce délai, si vous souhaitez souscrire le contrat, vous devrez reprendre la procédure et les conditions de garantie et de tarif pourront être différentes.

| VOTRE COURTIER | SOUSCRIPTEUR |
|--|---|
| SIMPLIS 14 rue de RICHELIEU 75001 - PARIS Code Orias : 15002816 Pour toute correspondance : www.simplis.fr | POIRIER JEANFRANCOIS 9 Rue des Abeilles 31000 Toulouse Téléphone : 0606578743 E-mail : jafepics1@gmail.com |

| VOS GARANTIES ET SERVICES | VOTRE COTISATION | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---------------|----------|------|-----|-------------------|----------|---------------|----------|-----------------------------------|---------|--------------|---------|
| Garanties RC PRO <ul style="list-style-type: none"> RC Exploitation RC Après Livraison et RC professionnelle Recours et Assistance Judiciaire JUDICIAL <ul style="list-style-type: none"> Service de renseignements juridiques illimités Date d'effet : 14/11/2023 Échéance principale : 14/11 Date d'émission : 13/11/2023 | Cotisation annuelle TTC : 239,89 € <table border="1"> <thead> <tr> <th>Détail</th> <th>HT</th> <th>Taxe</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cotisation RC PRO</td> <td>209,08 €</td> <td>18,81 € (TCA)</td> <td>227,89 €</td> </tr> <tr> <td>Service d'informations juridiques</td> <td>10,00 €</td> <td>2,00 € (TVA)</td> <td>12,00 €</td> </tr> </tbody> </table> Cotisation payable mensuellement par prélèvement Carte Bancaire, le 5 du mois : 19,99 € TTC | Détail | HT | Taxe | TTC | Cotisation RC PRO | 209,08 € | 18,81 € (TCA) | 227,89 € | Service d'informations juridiques | 10,00 € | 2,00 € (TVA) | 12,00 € |
| Détail | HT | Taxe | TTC | | | | | | | | | | |
| Cotisation RC PRO | 209,08 € | 18,81 € (TCA) | 227,89 € | | | | | | | | | | |
| Service d'informations juridiques | 10,00 € | 2,00 € (TVA) | 12,00 € | | | | | | | | | | |

LES GARANTIES DE RESPONSABILITE SOUSCRITES AUPRES DE WAKAM

L'Assureur des garanties de Responsabilité civile et des Garanties Juridiques est WAKAM, S.A. au capital de 4 514 512 EUR - 562 117 085 R.C.S Paris - 120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS) - Entreprise régie par le code des assurances - Activité placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

"Simplis", la marque commerciale de la société Entreprendre l'Avenir, SAS au capital de 1 818 €, résidant au 14, rue de RICHELIEU 75001 PARIS, immatriculée auprès de l'ORIAS 15 002 816 et au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 809 500 028.
 Tél : 01 82 88 51 27 - Mail : contact@simplis.fr
 Organisme soumis au contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09
 En cas de réclamation : par courrier ou contact@simplis.fr

Une question ?
 Contactez votre conseiller au [01 82 88 51 27](tel:0182885127) ou par [e-mail](mailto:contact@simplis.fr)

QUESTIONNAIRE DE DECLARATION DU RISQUE

Le souscripteur est informé de la nécessité de répondre avec le plus grand soin aux questions ci-après et a pris le temps de la réflexion avant d'y répondre et reconnaît être informé des éventuelles conséquences d'une réponse inexacte : réduction des indemnités ou nullité du contrat (cf. articles L113-9 et L113-8 du Code des Assurances).

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

| | |
|--|---|
| Date d'effet | 14/11/2023 |
| Contrat repris | Non |
| Code GIE | 51146 |
| Quelle activité souhaitez-vous garantir ? | Entreprise de nettoyage (bâtiments, etc.) |
| Civilité | MR |
| Nom | POIRIER |
| Prénom | Jeanfrancois |
| Avez-vous effectué l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention de votre numéro de SIRET auprès de votre centre de formalité des entreprises ? | Oui |
| Au cours des 3 dernières années, avez-vous subi une ou plusieurs réclamations en responsabilité ? | Non |
| Avez-vous été titulaire d'un contrat Responsabilité Civile Entreprise résilié par un précédent assureur dans les 3 ans précédant la présente demande de souscription ? | Non |
| Les biens que vous fabriquez ou vendez sont-ils destinés à être incorporés dans des ouvrages de bâtiment ou de génie civil, ou des véhicules terrestres à moteur ? | Non |
| Effectuez-vous des travaux avec utilisation de matières ou de matériels comportant des matières toxiques, explosives ou radioactives ? | Non |
| Localisation : | 31000 Toulouse |
| Personne morale | Non |
| Nombre de contrat | 0 |

EXCLUSIONS COMPLEMENTAIRES, SPECIFIQUES AUX GARANTIES DE RESPONSABILITE CIVILE

EN COMPLÉMENT DES EXCLUSIONS PRÉVUES AUX DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX GARANTIES DE RESPONSABILITÉ ET DES ÉVENTUELLES EXCLUSIONS COMPLÉMENTAIRES APPLICABLES AUX CLAUSES SPÉCIFIQUES À VOTRE PROFESSION, SONT EXCLUS :

TOUS DOMMAGES CAUSES :

- DU FAIT DE L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ AUTRE QUE CELLE DÉCLARÉE DANS LE QUESTIONNAIRE DE DÉCLARATION DE RISQUE REPRODUIT CI-AVANT,
- À L'OCCASION DE LA FABRICATION OU LA VENTE DE BIENS DESTINÉS À ÊTRE INCORPORÉS DANS DES OUVRAGES DE BÂTIMENT, DE GÉNIE CIVIL OU DES VÉHICULES TERRESTRES À MOTEUR,
- LORS DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX AVEC UTILISATION DE MATIÈRES OU DE MATÉRIELS COMPORTANT DES MATIÈRES TOXIQUES, EXPLOSIVES OU RADIOACTIVES.
- ALORS QUE L'ASSURE N'ÉTAIT PAS DUMENT IMMATRICULE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS OU AU REPERTOIRE DES MÉTIERS

"Simplis", la marque commerciale de la société Entreprendre l'Avenir, SAS au capital de 1 818 €, résidant au 14, rue de RICHELIEU 75001 PARIS, immatriculée auprès de l'ORIAS 15 002 816 et au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 809 500 028.

Tél : 01 82 88 51 27 - Mail : contact@simplis.fr

Organisme soumis au contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

En cas de réclamation : par courrier ou contact@simplis.fr

Une question ?

Contactez votre conseiller au [01 82 88 51 27](tel:0182885127) ou par [e-mail](mailto:contact@simplis.fr)

Simplis © 2023



CLAUSE PARTICULIERE, APPLICABLE AUX GARANTIES DE RESPONSABILITE CIVILE

En complément des documents et éléments d'information prévus aux dispositions générales du contrat de Responsabilité Civile, la déclaration de tout sinistre devra être accompagnée de la production d'une copie de votre certificat d'adhésion.
Le contrat couvre uniquement votre responsabilité civile professionnelle.

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) A VOTRE PROFESSION, APPLICABLE(S) AUX GARANTIES DE RESPONSABILITE CIVILE.

Le contrat couvre uniquement votre responsabilité civile professionnelle.

EXCLUSIONS

OUTRE LES EXCLUSIONS PRÉVUES AUX DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT, SONT EXCLUS :

1. LES INTERVENTIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS ET DE SANTE ET LES ENVIRONNEMENTS CONTRÔLES C'EST-A-DIRE DANS LES SALLES BLANCHES ET LES LABORATOIRES, DANS LES SALLES INFORMATIQUES, LES LOCAUX DE PRODUCTION, DANS L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE, CHIMIQUE, PHARMACEUTIQUE ET COSMÉTIQUE, LES MUSÉES ET GALERIES D'ART ;
2. LE NETTOYAGE DE MATÉRIELS ET MACHINES INDUSTRIELS ;
3. LES ACTIVITÉS DE MAINTENANCE ET NETTOYAGE D'APPAREILS ET DE RÉSEAUX DE VENTILATION ET DE FLUIDES ;
4. LES CONSÉQUENCES DE TRAVAUX ACROBATIQUES MÊME DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DÉCLARÉE AUX DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ;
5. LES DOMMAGES SURVENUS A L'OCCASION DE L'UTILISATION DE NACELLES EXTÉRIEURES ET/OU ÉCHAFAUDAGES ;
6. LES DOMMAGES RÉSULTANT DU NETTOYAGE ET/OU TRAITEMENT DES FAÇADES OU DES TOITURES ;
7. LA DÉRATISATION, LA DÉSINSECTISATION ET LA DÉSINFECTION.

"Simplis", la marque commerciale de la société Entreprendre l'Avenir, SAS au capital de 1 818 €, résidant au 14, rue de RICHELIEU 75001 PARIS, immatriculée auprès de l'ORIAS 15 002 816 et au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 809 500 028.

Tél : 01 82 88 51 27 - Mail : contact@simplis.fr

Organisme soumis au contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

En cas de réclamation : par courrier ou contact@simplis.fr

Une question ?

Contactez votre conseiller au [01 82 88 51 27](tel:0182885127) ou par [e-mail](mailto:contact@simplis.fr)

Simplis © 2023



TABLEAU DES MONTANTS MAXIMUM DE GARANTIE ET DE FRANCHISES

| DOMMAGES DONNANT LIEU A INDEMNISATION | MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES (par sinistre et par période d'assurance) | MONTANT DES FRANCHISES (par sinistre) |
|---|--|---|
| <u>RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION</u> | | |
| - Tous dommages confondus | 9 000 000 EUR non indexés | NÉANT |
| Ce plafond englobe les limites particulières suivantes : | | |
| 1. Dommages corporels garantis et dommages immatériels qui en résultent directement causés par : | 1 000 000 EUR par période d'assurance quel que soit le nombre de victimes | NÉANT |
| - Fautes inexcusables - accident du travail - maladies professionnelles | | |
| 2. Dommages matériels garantis et dommages immatériels qui en résultent directement | 2 000 000 EUR | 200 EUR |
| - Dont dommages matériels et/ou immatériels causés aux biens confiés et/ ou prêtés | 100 000 EUR | 200 EUR |
| 3. Atteintes à l'environnement d'origine accidentelle causant des dommages corporels, matériels et immatériels en résultant directement | 650 000 EUR non indexés par période d'assurance | 200 EUR |
| <u>RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON DES TRAVAUX, SERVICES, PRODUITS ET/OU RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE</u> | | |
| Tous dommages confondus dont : | 2 500 000 EUR par période d'assurance | 200 EUR |
| - Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel garanti | Dont : 350 000 EUR par période d'assurance | 200 EUR |
| - Frais de dépose-repose et frais de retrait de produits | Dont : 150 000 EUR par sinistre et par période d'assurance | 200 EUR |
| <u>RECOURS ET ASSISTANCE JUDICIAIRE</u> | Montant indiqué aux Dispositions Générales | |

"Simplis", la marque commerciale de la société Entreprendre l'Avenir, SAS au capital de 1 818 €, résidant au 14, rue de RICHELIEU 75001 PARIS, immatriculée auprès de l'ORIAS 15 002 816 et au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 809 500 028.

Tél : 01 82 88 51 27 - Mail : contact@simplis.fr

Organisme soumis au contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

En cas de réclamation : par courrier ou contact@simplis.fr

Une question ?

Contactez votre conseiller au [01 82 88 51 27](tel:0182885127) ou par [e-mail](mailto:contact@simplis.fr)

Simplis © 2023



Service de Renseignements Juridiques Illimités

La prestation de renseignements Juridiques Illimités est réalisé par JUDICIAL, société par action simplifiée au capital de 115 000 €, dont le siège social est situé au 111 avenue de France – CS 41518 - 75634 Paris 3 cedex 13, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 392 419 214.

Vous pouvez bénéficier de nos Prestations de Renseignements Juridiques en appelant au :

Tél : 01.44.87.59.53

Numéro de convention ORD116492V5J1

de 9h00 à 18h00 du Lundi au Vendredi

Vous bénéficierez alors des prestations mentionnées aux Dispositions Générales.

INFORMATION SUR LES TRAITEMENTS DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

À QUOI SERVENT VOS DONNÉES ?

À différentes étapes de votre contrat, nous collectons vos données auprès de vous ou par l'intermédiaire de votre courtier.

À la souscription et en cours de vie du contrat :

> Pour étudier vos besoins en assurances, et les conditions d'acceptation de votre demande, lorsque vous demandez un devis ou souhaitez souscrire un contrat d'assurance et ainsi vous apporter la meilleure réponse.

> Pour procéder à la souscription, la gestion et la bonne exécution de votre contrat, comme établir un avenant, calculer et recouvrer vos cotisations, gérer vos sinistres, traiter vos éventuelles réclamations.

Tout au long de notre relation :

> Pour vous proposer des produits et services à la hauteur de vos exigences.

Dans notre intérêt commun, nous mesurons et améliorons continuellement la qualité de nos services. Pour cela, vos courriers, e-mails et échanges téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés et analysés et nous pouvons également être amenés à vous contacter par téléphone, e-mail ou sms pour des enquêtes de satisfaction.

Il en est de même pour nos produits, pour que nous puissions les améliorer et en construire de nouveaux et vous les proposer aux tarifs les plus justes. Pour cela, nous utilisons vos données à des fins d'analyses statistiques et actuarielles.

> Pour aller plus loin ensemble.

Dans notre intérêt, nous pourrions être amenés à vous contacter par e-mail, téléphone ou courrier pour vous proposer des offres. Selon le canal de communication, votre consentement sera le cas échéant sollicité et vous pouvez à tout moment faire valoir vos choix et, le cas échéant, votre opposition à la prospection selon les modalités décrites ci-après.

> Pour nous permettre de lutter contre la fraude à l'assurance.

Il est de notre intérêt que les tentatives de fraude puissent être détectées afin d'éviter la prise en charge de demandes injustifiées. Cela permet de maintenir des cotisations adaptées aux risques et d'engager des poursuites le cas échéant.

> Pour participer à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Pour répondre aux obligations prévues par le Code monétaire et financier, nous mettons en œuvre une vigilance pour lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et permettre l'application des sanctions financières. Pour cela, nous pourrions être amenés à solliciter notamment une copie de votre pièce d'identité.

"Simplis", la marque commerciale de la société Entreprendre l'Avenir, SAS au capital de 1 818 €, résidant au 14, rue de RICHELIEU 75001 PARIS, immatriculée auprès de l'ORIAS 15 002 816 et au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 809 500 028.

Tél : 01 82 88 51 27 - Mail : contact@simplis.fr

Organisme soumis au contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

En cas de réclamation : par courrier ou contact@simplis.fr

Une question ?

Contactez votre conseiller au [01 82 88 51 27](tel:0182885127) ou par [e-mail](mailto:contact@simplis.fr)

Simplis © 2023



QUI ACCÈDE À VOS DONNÉES ?

> Nous, société SIMPLIS, 14 rue de RICHELIEU 75001 PARIS, collectons et traitons vos données pour les finalités et selon les modalités décrites dans ce document. Au sein de nos services, seules les personnes ayant besoin de connaître de vos données dans le cadre de leurs missions y ont accès.

> Selon les finalités, nous transmettons vos données aux organismes suivants :

- Les assureurs et réassureurs pour l'étude de vos besoins, la souscription et la gestion de votre contrat, la lutte contre la fraude ou l'amélioration de nos produits.
- Le médiateur saisi et les autorités légalement autorisés pour le traitement de vos réclamations.
- Les assureurs, réassureurs, votre courtier et Tracfin pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- Nos prestataires intervenant dans le traitement de vos données, dans le strict cadre de leurs missions.

OÙ SONT TRAITÉES VOS DONNÉES ?

Vos données sont traitées par nos soins et par nos prestataires sur le territoire de l'Union Européenne. Elles peuvent toutefois faire l'objet, sous contrôle, de transferts hors de ce territoire. Ces règles de transferts peuvent vous être transmises sur demande par notre Délégué à la Protection des données.

COMBIEN DE TEMPS SONT UTILISÉES VOS DONNÉES ?

Vos données sont utilisées pendant :

- La durée de votre contrat pour sa bonne gestion, ainsi que pendant la durée de vos sinistres, puis elles sont conservées durant les délais légaux de prescription.
- 3 ans en cas de devis.
- 12 mois pour l'amélioration continue de nos services (2 mois pour les enregistrements téléphoniques).
- 5 ans en cas de fraude à l'assurance et 5 ans pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

QUELS SONT VOS DROITS ?

> Vous pouvez accéder et disposer de vos données.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement (des données inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont le traitement serait illicite), d'opposition, de limitation du traitement (dans les cas prévus par la loi) et de portabilité (dans les cas prévus par la loi) des données qui vous concernent, ainsi que du droit de définir des directives relatives à la conservation, l'effacement et à la communication de ces données après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en contactant notre Délégué à la protection des données : dpo@simplis.fr . Le cas échéant une photocopie de votre pièce d'identité pourra vous être demandée afin de nous assurer de votre identité.

Conformément aux dispositions de l'article L561-45 du Code monétaire et financier, s'agissant du traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et l'application des sanctions financières vous pouvez exercer votre droit d'accès auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07.

> Vous pouvez déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés, en ligne ou par voie postale, si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits ne sont pas respectés.

> Vous pouvez vous opposer au démarchage effectué par nos soins par opposition à tout moment auprès de notre société. Pour la prospection par e-mail vous pouvez également vous opposer en cliquant sur le lien de désabonnement figurant dans l'e-mail reçu. Pour la prospection par téléphone vous pouvez également vous opposer auprès d'Opposetel (www.bloctel.gouv.fr/), en application de l'article L121-34 du Code de la consommation.

"Simplis", la marque commerciale de la société Entreprendre l'Avenir, SAS au capital de 1 818 €, résidant au 14, rue de RICHELIEU 75001 PARIS, immatriculée auprès de l'ORIAS 15 002 816 et au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 809 500 028.

Tél : 01 82 88 51 27 - Mail : contact@simplis.fr

Organisme soumis au contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

En cas de réclamation : par courrier ou contact@simplis.fr

Une question ?

Contactez votre conseiller au [01 82 88 51 27](tel:0182885127) ou par [e-mail](mailto:contact@simplis.fr)

Simplis © 2023



EN CAS DE RÉCLAMATION

La qualité de service est au cœur de nos engagements, mais si toutefois vous souhaitez formuler une réclamation relative aux services fournis par notre société, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur habituel. Si la réponse fournie ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser à notre Service de Traitement des Réclamations, dont les coordonnées sont les suivantes :

SIMPLIS - Service Traitement des réclamations

14 rue de RICHELIEU 75001 PARIS

Tél : 01.82.88.51.27 (appel non surtaxé) - E-mail : contact@simplis.fr

Nous ferons le maximum pour vous apporter une réponse dans un délai maximal de 10 jours ouvrés et nous engageons à vous tenir informé du déroulement du traitement de votre réclamation dans ce même délai si pour des raisons indépendantes de notre volonté celui-ci devait être prolongé. Si la réponse fournie ne vous donnait toujours pas satisfaction, vous pourrez, le cas échéant, saisir le Médiateur compétent dont le nom et les coordonnées vous seront communiqués par notre Service de traitement des réclamations sur simple demande, sans préjudice des autres voies de recours légales à votre disposition. Vous pouvez également contacter l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 024 083 (www.oriass.fr) Société contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

LE CONTRAT

La formation du contrat :

Le contrat sera formé par l'accord donné par le souscripteur, matérialisé par la validation des réponses qu'il a fournies en ligne et le paiement par carte bancaire de la première fraction de cotisation, sur le site www.simplis.fr (ci-après « validation du contrat ») au plus tard dans les 10 jours de l'établissement des présentes

Les parties conviennent de soumettre la formation du contrat aux règles de formation du contrat prévues par l'article L112-2-1 du code des assurances.

En validant le contrat, le souscripteur reconnaît expressément qu'il :

- A personnellement répondu aux questions qui lui ont été posées, certifie exactes et sincères toutes ses réponses lesquelles, même retranscrites par un tiers, sont exactement reproduites dans le présent document et qu'il est informé que l'acceptation du risque par l'assureur a été effectuée sur la base de ces réponses.

Les parties conviennent expressément que, les réponses du souscripteur aux questions posées constituent un élément substantiel du contrat d'assurance, indissociable de celui-ci et déterminant du consentement de l'assureur à la délivrance de l'assurance.

En conséquence, toute atteinte à la capacité de consentement ou de compréhension de la portée des engagements ou des termes des documents, de même que toute remise en cause du questionnaire et de son contenu qui constituent un tout indissociable du contrat d'assurance sont susceptibles d'affecter la validité même du contrat d'assurance.

- A reçu, ce jour, préalablement à la validation du contrat, les présentes Dispositions Particulières à titre de projet de contrat accompagné de l'ensemble des documents composant le contrat visé ci-dessous.

Durée :

A compter de sa date d'effet, le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable automatiquement par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties à l'échéance annuelle par lettre recommandée avec accusé de réception et préavis de deux (2) mois.

Le contrat dûment formé sera composé des documents suivants :

- Les présentes Dispositions Particulières y compris le tableau des montants de garanties et franchises,

- Les Conditions Générales référencées "Simplis - Assurance RC PRO - Conditions Générales - Contrat n° 19751668" qui vous ont été fournies en même temps que les présentes dispositions particulières

Les présentes dispositions particulières constituent un tout indissociable de 8 pages.

Les parties conviennent expressément que, le fait pour l'assuré de se prévaloir de l'une quelconque des stipulations du contrat, notamment en effectuant des déclarations relatives au risque assuré, en déclarant un sinistre ou en fournissant à une autre personne les références du contrat pour justifier d'une garantie d'assurance, vaut acceptation irrévocable de l'ensemble du contrat, lequel constitue un tout indivisible, et validation expresse des réponses aux questions posées telles que reproduites au chapitre Questionnaire de déclaration de risque des présentes dispositions particulières.

"Simplis", la marque commerciale de la société Entreprendre l'Avenir, SAS au capital de 1 818 €, résidant au 14, rue de RICHELIEU 75001 PARIS, immatriculée auprès de l'ORIAS 15 002 816 et au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 809 500 028.

Tél : 01 82 88 51 27 - Mail : contact@simplis.fr

Organisme soumis au contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

En cas de réclamation : par courrier ou contact@simplis.fr

Une question ?

Contactez votre conseiller au [01 82 88 51 27](tel:0182885127) ou par [e-mail](mailto:contact@simplis.fr)

Simplis © 2023

